

MODALITES D'ACCUEIL DES ELEVES ET DES PERSONNELS

RENTREE NOVEMBRE 2020

Préambule : Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus en octobre 2020.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les élèves testés positifs ou dont un membre du foyer a été testé positivement ou encore identifiés comme cas contact à risque ne doivent pas se rendre au collège. Les parents en informent la principale du collège.

Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

L'accès des personnes extérieures aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après désinfection des mains ; le port du masque est obligatoire.

Les gestes barrières (se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, se saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades) doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

La distanciation physique doit le plus possible être maintenue.

Le port du masque est obligatoire pour tous (élèves et personnels) tant dans les espaces clos qu'en extérieur, ainsi que dans un périmètre de 50 mètres autour du collège. Les familles doivent fournir à leurs enfants des masques en quantité suffisante.

Le lavage des mains est obligatoire à l'arrivée au collège, avant de rentrer en classe, avant et au retour des récréations et de la pause méridienne, avant et après le repas, au retour au domicile le soir.

Le gel hydroalcoolique est fourni par le collège ; il est toutefois possible d'en donner un flacon à ses enfants.

Pensez à donner une bouteille d'eau ou une gourde aux enfants.

Limiter le plus possible les regroupements devant le collège.

1- Entrées et sorties des élèves

Les élèves de 6ème et de 3ème rentrent par le portail des livraisons et garent leurs vélos dans le garage à vélos. Ils se rendent dans leurs cours en passant sous la passerelle.

Les élèves de 5ème et de 4ème rentrent par le portail principal et garent leurs vélos devant les bâtiments de l'administration. Ils se rendent dans leurs cours en passant par le hall (+ portes côté vie scolaire).

Dès le 2 novembre 2020, cours séparées : les 5èmes et les 4èmes côté préau et vie scolaire, les 6èmes et les 3èmes côté terrain de basket et salles de technologie.

2- Salles de classe

Une classe = une salle. Ce sont les professeurs qui changent de salle. Table nominative pour chaque élève.

Pour les cours en salles spécifiques (éducation musicale, sciences et technologie, salles informatiques, cours à effectifs réduits), nettoyage des tables après chaque cours.

Aération régulière à minima avant l'arrivée des élèves, aux récréations et à la pause méridienne et après le départ des élèves.

3- Limitation du brassage des élèves

Sortie échelonnée en récréation et retour en classe échelonnée après les récréations et après la pause méridienne.

Pour sortir en récréation ou pour la pause repas, les 5èmes et les 4èmes sortent par les portes du hall côté vie scolaire, les 6èmes et les 3èmes sortent par les portes du bâtiment A sous la passerelle.

Il est interdit de rester dans les bâtiments pendant les récréations et la pause méridienne.

4- Toilettes

Présence d'un personnel à l'entrée des toilettes ; les 5èmes et les 4èmes utilisent les toilettes côté vie scolaire, les 6èmes et les 3èmes utilisent les toilettes côté passerelle.

Nettoyage des mains à l'entrée et à la sortie.

5- Restauration scolaire

Lavage des mains à l'entrée et à la sortie ; port du masque obligatoire pendant les déplacements (passage à la chaîne, dépose du plateau, entrée et sortie du réfectoire).

Organisation du passage par classe et pas de brassage d'élèves (tous les élèves d'une même classe mangent ensemble sur un îlot défini). Distanciation physique obligatoire.

Nettoyage et désinfection des tables entre chaque service.

6- Nettoyage et désinfection des locaux

Nettoyage des sols et des grandes surfaces (bureaux, tables, paillasses, ...) réalisé au moins une fois par jour.

Nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels (interrupteurs, poignées de portes, rampes d'escaliers, ...) réalisé plusieurs fois par jour.

7- Gestion d'un cas COVID-19 ou d'une suspicion

Application stricte du protocole établi par le ministère (fiches thématiques sur le site du ministère).

Dans tout cas suspect, nécessité pour les parents de venir immédiatement récupérer leurs enfants.

Tout manquement au respect de ce protocole sera passible de sanction.